

## Des élus réclament un contrat type de travail

**Commerce de détail** » Des députés, principalement issus de la gauche, ont déposé hier un mandat exigeant du Conseil d'Etat fribourgeois l'instauration d'un contrat type de travail (CTT) pour le personnel employé dans le commerce de détail. Car, contrairement à d'autres cantons, Fribourg ne dispose toujours pas d'un CTT, ni d'ailleurs d'une convention collective de travail (CCT).

Les mandataires réclament donc au gouvernement un CTT qui réglerait au mini-

mum la durée du temps de travail et ses exceptions, le salaire minimum, les vacances, les assurances obligatoires ainsi que les conditions spéciales pour les employés en dessous de 20 ans ou au-dessus de 50 à 55 ans.

**A noter que** cet instrument fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil fribourgeois, la semaine passée, de l'extension de l'horaire d'ouverture des commerces le samedi, jusqu'à 17 h. » **ATS/NM**

## Abattoirs sous le coup d'une plainte

**Broye** » Une association estime que la loi sur la protection des animaux a été violée.

L'association Tier im Recht (TIR), basée à Zurich, vient de déposer une plainte pénale au Ministère public vaudois à l'encontre d'abattoirs à Moudon et à Avenches. Le groupe de défense des animaux estime que la loi fédérale sur la protection des animaux a été violée. «Nous avons vu les vidéos diffusées par l'association Pour l'égalité animale (PEA) en 2017 et 2018, montrant des scènes filmées

dans les deux abattoirs. On y note un traitement parfois brutal. Des étourdissements ne fonctionnent pas comme il le faudrait, ou alors les employés doivent s'y prendre à plusieurs reprises. Si nous n'avons pas agi avant, c'est parce que nous attendions de savoir s'il y avait déjà eu des actions judiciaires», raconte Alexandra Spring, collaboratrice juridique de TIR, confirmant une information parue dans les *Freiburger Nachrichten*.

Si PEA ne s'est pas adressée au Parquet, voulant davantage

mettre l'accent sur le fait que les animaux sont abattus les uns devant les autres, la plainte de TIR est en cours de traitement, indique le Ministère public vaudois. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires vaudois a également déposé plainte à l'encontre de l'abattoir de Moudon après la sortie du film de PEA. «Des manquements ont été constatés, pour la plupart avant la diffusion des vidéos, et ont été corrigés depuis», assure le porte-parole Jacques Henchoz. Il ajoute que les établissements moudon-

nois et avenchois restent sous une surveillance accrue.

Pour sa part, Georges-Louis Berchtold, président de la Société d'exploitation des abattoirs de Moudon, estime que l'affaire est classée: «Nous ne pouvons que regretter les dysfonctionnements de la machine à étourdir les moutons», dit-il. Comme Jacques Henchoz, il répète que des mesures ont été prises depuis, telles que le ralentissement de la cadence de travail et la nomination d'un délégué à la protection des animaux. » **LISE-MARIE PILLER**

### COTTENS

#### ADMINISTRATION AGRANDIE

Cottens va assainir et agrandir, par la même occasion, le bâtiment de son administration, un projet approuvé en décembre 2017 par l'assemblée communale et mis à l'enquête dernièrement dans la *Feuille officielle*. Le chauffage sera notamment remplacé par une installation fonctionnant avec de l'énergie renouvelable, l'isolation des façades et du toit sera également refaite. **ARM**

### CIRCULATION

#### FERMETURE VERS SUGIEZ

Dès ce matin à 6 h, la route entre Môtier et le pont du canal de la Broye à Sugiez sera fermée dans les deux sens jusqu'à demain à 6 h. Des travaux de réfection seront en effet effectués. Une déviation sera mise en place, annonce la Police cantonale fribourgeoise, qui ajoute que, en cas de conditions météorologiques défavorables ou d'imprévis, la fermeture sera reportée ou prolongée. **LMP**

### FAOUG

#### DEUX CANDIDATS EN LICE

Le poste que le municipal David Aebischer laissera vacant à l'Exécutif de Faoug aigüise l'appétit de deux candidats. Il s'agit de Julian Schürch, 24 ans, employé d'administration, et de la directrice d'entreprise Shahla Hasher, 34 ans, qui a été conseillère communale à Courgevans, comme l'indique l'administration communale de Faoug. L'élection aura lieu le 25 novembre prochain. **LMP**

### LES PACCOTS

#### UN CYCLISTE BLESSÉ

Un homme de 48 ans s'est blessé en chutant aux Paccots, alors qu'il circulait en provenance de Châtel-Saint-Denis, mardi vers 18 h. Il aurait été percuté par un véhicule qui a aussitôt quitté les lieux. Un autre automobiliste arrivé sur place par la suite a ramené le blessé à domicile. Celui-ci s'est ensuite rendu à l'hôpital, selon la police cantonale, qui lance un appel à témoins. (026 304 17 17). **SZ**

### CORCELLES

#### UNE DEUXIÈME DÉMISSION

Après le syndic Alexandre Gorgerat, c'est le municipal Jean-Claude Sehmman qui annonce sa démission de l'Exécutif de Corcelles-près-Payerne, dont il fait partie depuis 2014. «Je n'avais pas en tête d'aller au bout de cette législature et j'ai jugé opportun de remettre mon mandat en même temps que le syndic, le 30 juin prochain, afin de faciliter les élections complémentaires», indique l'élu. **LMP**

### JUSTICE

#### RECOURS DE CLAUDIO RUGO

Claudio Rugo, unique représentant du Parti des artistes au Conseil général de Fribourg, fait recours auprès du Tribunal cantonal contre la décision de la Préfecture de la Sarine à propos de son expulsion du Conseil général du 15 février 2017. Il invoque notamment une «violation du droit d'être entendu» et «des allégations mensongères publiques du bureau du Conseil général». **IC**

L'Etat de Fribourg favorise le projet de la commune d'Estavayer, qui revendique l'exploitation du port

# Le port passera en mains publiques

« CHANTAL ROULEAU

**Estavayer-le-Lac** » La commune d'Estavayer devrait reprendre l'exploitation du port de plaisance. La concession, portant sur le développement, l'exploitation et l'entretien du port de 700 places, ainsi que le droit de superficie sur le terrain – en main de la Société coopérative du port de plaisance (Socoop) depuis cinquante ans – sont arrivés à échéance cet été. Et si la société privée veut garder ses droits, la commune les revendique également. «C'est la première fois qu'une concession est mise en concurrence dans le canton de Fribourg. Cela nous a poussés à mener une réflexion approfondie et à mettre en place des critères bien définis», a souligné, hier lors d'une conférence de presse, le conseiller d'Etat Jean-François Steiert, responsable de l'Aménagement, de l'environnement et des constructions. Le canton a ainsi dû trancher et a choisi le projet de la commune. Ce dernier sera mis à l'enquête publique vendredi prochain, le 26 octobre, pour une durée d'un mois, annonce l'Etat.

#### Recours possibles

Deux dossiers «d'excellente qualité», avec des points forts et des points plus faibles, ont été présentés, indique Jean-François Steiert. Si la Socoop a une longue expérience de la gestion du port, la commune pourrait mettre en place des synergies, par exemple dans son concept d'aménagement des rives du lac. Le canton s'est finalement appuyé sur la loi sur le domaine public, qui souligne que «les collectivités publiques ont en principe la priorité sur les autres requérants». «Nous n'avons pas trouvé d'avantages significatifs

à attribuer la concession à la Socoop, c'est pourquoi nous avons choisi le projet communal», explique le conseiller d'Etat.

Les autorités staviacoises sont très satisfaites de cette décision. «Assurer la gestion du port est une pièce maîtresse dans notre réflexion sur l'aménagement des rives du lac», se réjouit le syndic André Losey. Et de poursuivre: «Nous avons toujours reconnu le bon travail de la Socoop, mais nous estimons que c'est à la collectivité publique de maîtriser ces installations.»

**«Nous n'avons pas trouvé d'avantages significatifs à attribuer la concession à Socoop»**

Jean-François Steiert

Président de la Socoop, Laurent Jaunin ne cache pas sa déception. «Au moins, le Conseil d'Etat considère que nous avons livré un bon dossier. Nous avons donc fait notre travail», estime-t-il. «Nous avions en face de nous la commune, avec de gros moyens, mais il ne s'agit que d'une étape. Cela ne veut pas nécessairement dire que la commune aura la concession.»

La Socoop prévoit donc de s'opposer dans le cadre de la mise à l'enquête? «N'ayant pas encore vu le dossier de la commune, je ne peux pas dire ce que nous allons faire. Il est toutefois très probable que nous fassions opposition. Nous ne voulons pas baisser les bras», informe Laurent Jaunin, ajoutant que la Socoop pourrait aller jusqu'au Tri-



La Société coopérative du port de plaisance d'Estavayer bénéficie d'une concession pour l'exploitation du port depuis 1969. Alain Wicht-archives

bunal fédéral si nécessaire et, surtout, si «cela a du sens». La procédure est donc loin d'être terminée et pourrait encore durer des mois, voire des années. Le canton est bien conscient de cette éventualité, ayant prolongé la concession «jusqu'à l'aboutissement des procédures». C'est donc la Socoop qui continue d'exploiter les installations jusqu'à l'entrée en force de la décision.

#### Prix à évaluer

Si, au terme des procédures, la commune se voit attribuer la concession, un autre point pourrait être source de conflit. Il s'agit du coût des infrastructures du port, comprenant tout ce qui est sur l'eau (pontons, piliers, infrastructures d'amarrage), mais aussi ce qui est sur la terre ferme (club-house, capitainerie, grue). Ces installations appartiennent actuellement à la Socoop. Le canton devra lui rembourser la valeur des biens, qu'il revendra ensuite à la commune. Mais à quel prix? S'il a une idée assez précise de la valeur des infrastructures du port, Laurent Jaunin refuse de donner des chiffres. Le canton est, de son côté, conscient que des négociations devront sans doute être menées. «La valeur des biens devra être évaluée. Il y aura probablement des démarches juridiques», remarque Jean-François Steiert.

Une fois le montant déterminé, il devra être avalisé par le Conseil général staviacois. «Nous sommes confiants, puisqu'il s'agit d'un investissement qui assure une certaine rentabilité», commente André Losey, rappelant que le Conseil général s'est déjà prononcé en faveur du principe de la reprise de l'exploitation du port. »

**700**

C'est le nombre de places qu'offre le port d'Estavayer